

Le Président

Joanny
Joanny LORGEUX

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

SOMMAIRE :

- ✓ BUDGET PRINCIPAL :
 - I. Le cadre général du budget
 - II. La section de fonctionnement
 - III. La section d'investissement
 - IV. Les données synthétiques du budget – récapitulation
- ✓ BUDGET ANNEXE « ZAC DU PATUREAU 2000 »
- ✓ BUDGET ANNEXE « ZACII DES GRANDES BRUYERES »
- ✓ BUDGET ANNEXE « ZA DES NOUES »
- ✓ BUDGET ANNEXE « ZAE DU GRAND CHENE »
- ✓ BUDGET ANNEXE « ZAE DE L'ETANG MARAIS »

❖ BUDGET PRINCIPAL

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois ; elle est disponible sur le site internet www.ccrm41.fr.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 10 décembre 2019 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la CCRM aux heures d'ouvertures des bureaux (1^{er}

étage de la mairie de Romorantin-Lanthenay). Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 13 novembre 2019.

Il a été établi avec la volonté :

- d'aider les communes du territoire à financer leurs investissements,
- d'accompagner maximalement les entreprises dans leur création et dans leur développement
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la CCRM ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre communauté de communes :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (collecte des déchets, consultation des médecins territoriaux, redevances d'occupation des aires d'accueil des gens du voyage, taxe de séjour, entrées de la piscine-patinoire...), aux produits de fiscalité, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent **15 369 355 euros**.

Les dépenses réelles de fonctionnement, quant à elles, sont constituées par les charges de personnel, les attributions de compensation versées aux communes concernées, les contrats et marchés, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les participations aux différents syndicats auxquels la CCRM adhère, la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours et les frais financiers à payer.

Les charges de personnel représentent 16,04% des dépenses de fonctionnement de la CCRM.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 représentent **13 412 252 euros**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la CCRM à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Ces dernières années, les recettes de fonctionnement des communautés de communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Le montant de la DGF était de :

- 3 448 157 euros en 2019
- 3 536 213 euros en 2018
- 3 634 339 euros en 2017

Il existe trois principaux types de recettes pour une communauté de communes :

- Les impôts des 4 taxes
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies ou produits vendus par la CCRM.

b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	4 335 720	Excédent brut reporté	/
Dépenses de personnel	2 152 260	Recettes des services	1 132 400
Autres dépenses de gestion courante	2 199 604	Impôts et taxes	10 159 116
Atténuation des produits	4 530 568	Atténuation de charges	7 000
Dépenses financières	30 000	Dotations et participations	4 033 249
Dépenses exceptionnelles	164 100	Autres recettes de gestion courante	17 460
Autres dépenses	/	Recettes exceptionnelles	17 130
Dépenses imprévues	/	Recettes financières	3 000
Total dépenses réelles	13 412 252	Autres recettes	/

Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 107 488	Total recettes réelles	15 369 355
Virement à la section d'investissement	849 615	Produits (écritures d'ordre entre sections)	/
Total général	15 369 355	Total général	15 369 355

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe d'habitation : 1,48%
 - Taxe foncière sur le bâti : 1,58%
 - Taxe foncière sur le non bâti : 5,48%
- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 24,05%

Le produit attendu s'établit comme suit :

➤ Taxe habitation	:	535 000 €
➤ Taxe foncière non bâti	:	38 638 €
➤ Taxe foncière bâti	:	512 108 €
➤ CFE	:	2 819 641 €

S'agissant de la TEOM, le taux reste fixé à 10,50% au lieu. Le produit attendu est estimé à 2 712 050 €.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **6 398 058 euros**.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat sont estimées à 3 439 394 euros, soit une diminution de 0,31% par rapport aux prévisions du budget principal de l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux

projets de la Communauté de Communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la Communauté de Communes regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, de subventions.

- en recettes : il s'agit principalement du remboursement des avances consenties par le budget principal au budget annexe « Locations Immobilières », du FCTVA et des cautions perçues sur les aires d'accueil des gens du voyage, et d'une provision pour un emprunt dans l'attente d'intégrer les résultats du compte administratif 2019.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement :

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	/	Virement de la section de fonctionnement	849 615
Emprunts, dettes et avances	157 125	Emprunt	1 155 000
Immobilisations incorporelles	21 000	FCTVA	150 000
Subventions d'équipements	2 372 042	Mise en réserves	/
Immobilisations corporelles	1 231 200	Cessions d'immobilisations	5 000
Autres dépenses	/	Dotations	/
Charges (écritures d'ordre entre sections)	/	subventions	/
		Avances remboursables	503 264
		Dépôt et cautionnements	11 000
		Produits (écritures d'ordre entre section)	1 107 488
Total général	3 781 367	Total général	3 781 367

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- 500 000 euros seront inscrits afin de changer les compresseurs à la piscine-patinoire
- une ouverture de crédits à hauteur de 555 000 euros est prévue pour le renouvellement de stock de contenants des ordures ménagères et pour les apports volontaires
- Un début de provision de 544 097 euros est inscrit pour une aide à la construction d'un complexe cinématographique
- 340 000 euros sont prévus au titre de l'OPAH – OPAH-RU et l'opération de rénovation de façades
- une provision de 100 000 euros pour la réalisation d'études et de travaux sur le site St Roch
- 900 000 euros seront consacrés à l'accompagnement des communes dans leurs investissements
- 300 000 euros sont prévus pour aider les entreprises dans leur développement
- 298 000 euros seront consacrés au contrat de ville pour aider les bailleurs sociaux à financer leur programme immobilier.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses des différentes sections :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES REELLES	13 412 252	3 781 367
RECETTES REELLES	15 369 355	1 824 264

b) Principaux ratios (en € par habitant)

Dépenses réelles de fonctionnement/population	382
Produits des impositions directes/population	182
Recettes réelles de fonctionnement/population	438
Dépenses d'équipement brut/population	103
Encours de la dette/population	32,93
DGF/Population	95,74
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	16,04%
dépenses de fonct.et rembt. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	87,88%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	23,58%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	7,52%

c) Etat de la dette

Sont inscrits au budget 2020, les crédits nécessaires au remboursement de la dette en capital pour un

montant total de 93 784 euros pour :

- le financement des travaux de la Guillotière
- l'acquisition de la déchetterie située à Villefranche sur Cher
- l'acquisition du site St Roch

❖ BUDGET ANNEXE « ZAC DU PATUREAU 2000 »

Ce budget étant suivi à travers une comptabilité de stocks, l'essentiel des opérations réelles est retracé en section de fonctionnement.

Ce budget s'équilibre à 786 000 euros en section d'investissement et, à 788 000 euros en section de fonctionnement.

Les dépenses réelles prévues à hauteur de 2 000 euros concernent le paiement de prestations éventuelles de géomètre et une provision pour frais divers.

En recettes réelles, un montant de 378 780 euros est inscrit pour la vente des terrains qui sera comptabilisée sur l'exercice 2020.

Pour ce qui concerne la dette de ce budget, elle est uniquement constituée par le remboursement au budget principal des avances consenties, pour un montant restant dû au 1^{er} janvier 2020 de 784 850,42 euros.

Avec les opérations d'ordre, ce budget s'équilibre globalement à hauteur de **1 574 000 euros**.

❖ BUDGET ANNEXE « ZAC II DES GRANDES BRUYERES »

Ce budget est en équilibre à 596 627 euros en section d'investissement et à 571 998 euros en section de fonctionnement.

S'agissant des dépenses réelles, les prévisions se répartissent comme suit :

- 10 000 euros de provisions pour frais divers et notamment d'éventuelles prestations de géomètre
- 10 euros pour les charges de gestion courante
- 42 331 euros pour le remboursement de l'emprunt (capital + intérêt).

Pour ce qui concerne la dette de ce budget, d'un montant de 531 904 euros, elle est constituée d'un emprunt dont le capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 est de 263 680 euros et d'une avance consentie du budget principal pour un montant de 268 224 euros.

Avec les opérations d'ordre, ce budget s'équilibre globalement à hauteur de **1 168 625 euros**.

❖ BUDGET ANNEXE « LOCATIONS IMMOBILIERES »

Ce budget s'équilibre à hauteur de **369 267 euros** en section d'investissement et **642 195 euros** en section de fonctionnement.

En section de fonctionnement :

Les recettes réelles sont évaluées **448 850 euros** et proviennent :

- des loyers des immeubles pour 375 840 euros (SKV, SMI, Prolitol, VDE, Céramiques et Réfractaires)
- du remboursement de taxes foncières (SKV, SMI, Prolitol, Céramiques et Réfractaires) à hauteur de 63 000 euros
- de remboursement de charges locatives pour 10 000 euros
- des charges de gestion courante pour 10 euros

S'agissant des **dépenses réelles**, elles sont proposées pour un montant de **275 928 euros** et concernent les prévisions suivantes :

- les taxes foncières pour 76 000 euros (SKV, SMI, Prolitol, VDE, Céramiques et Réfractaires)
- la location immobilière du bâtiment loué à Territoires Développement, pour 73 000 euros (et sous-loué à Céramiques et Réfractaires)
- une provision pour l'entretien et les réparations sur les bâtiments à hauteur de 14 908 euros
- les primes d'assurances pour 19 900 euros
- les petites fournitures et maintenance des installations pour 7 500 euros
- l'entretien des espaces extérieurs (convention avec la ville de Romorantin-Lanthenay) pour 7 800 euros
- des frais financiers pour 25 890 euros
- une provision pour des prestations éventuelles sur le bâtiment « blanc » pour 46 200 euros
- des frais divers de gestion (électricité, honoraires, nettoyage...) à hauteur de 4 730 euros

En section d'investissement :

Les recettes réelles de l'exercice s'élèvent à **3 000 euros** et concerne une provision pour les cautions à encaisser sur le VDE.

S'agissant des **dépenses réelles**, elles sont ventilées de la manière suivante pour un montant de **175 922 euros** :

- 3 000 euros pour le remboursement des cautions sur le VDE
- 96 484 de remboursement des avances versées par le budget principal pour les opérations immobilières (SMI, Prolitol et le bâtiment « blanc »)
- 76 438 euros de remboursement de dette en capital

La dette de ce budget s'élève au 1^{er} janvier 2020 à 2 894 898,23 euros et se décompose ainsi :

- un emprunt pour la création du Village d'Entreprises dont le montant du capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 s'établit à 188 521,60 euros,
- un emprunt pour la construction d'un bâtiment industriel « blanc » dont le capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 s'établit à 1 400 000 euros,
- des avances pour un montant total restant dû de 1 306 376,63 euros qui ont été consenties par le budget principal pour les opérations immobilières (SMI, Prolitol, et le bâtiment « blanc »)

Avec les opérations d'ordre, ce budget s'équilibre à hauteur de **1 011 462 euros**.

❖ BUDGET ANNEXE « ZA DES NOUES »

Ce budget étant suivi à travers une comptabilité de stocks, l'essentiel des opérations réelles est retracé en section de fonctionnement.

Ce budget s'équilibre à **52 200 euros** en section d'investissement et, pour le même montant, en section de fonctionnement.

Pour ce qui concerne la dette de ce budget, elle est uniquement constituée des avances consenties, par le budget principal, pour un montant restant dû au 1^{er} janvier 2020 de 102 013 euros.

Avec les opérations d'ordre, ce budget s'équilibre globalement à hauteur de **104 400 euros**.

❖ BUDGET ANNEXE « ZAE DE L'ETANG MARAIS »

Ce budget, étant suivi à travers une comptabilité de stocks, permet de suivre le stock des terrains situés sur la zone d'activité de Mur de Sologne. L'essentiel des opérations réelles est retracé en section de fonctionnement.

Ce budget s'équilibre à **10 000 euros** en section d'investissement et, pour le même montant, en section de fonctionnement.

Pour ce qui concerne la dette de ce budget, elle est uniquement constituée des avances consenties, par le budget principal, pour un montant restant dû au 1^{er} janvier 2020 de 11 500 euros.

Avec les opérations d'ordre, ce budget s'équilibre globalement à hauteur de **20 000 euros**.

❖ BUDGET ANNEXE « ZAE DU GRAND CHENE »

Ce budget, étant suivi à travers une comptabilité de stocks permet, de suivre le stock des terrains situés sur la zone d'activité de Gièvres. L'essentiel des opérations réelles est retracé en section de fonctionnement.

Ce budget s'équilibre à **86 800 euros** en section d'investissement et pour le même montant, en section de fonctionnement.

Pour ce qui concerne la dette de ce budget, elle est uniquement constituée des avances consenties par le budget principal, pour un montant restant dû au 1^{er} janvier 2020 de 85 500 euros.

Avec les opérations d'ordre, ce budget s'équilibre globalement à hauteur de **173 600 euros**.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 10 décembre 2019

Le Président



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a series of loops and a long vertical stroke extending downwards.

Jeanny LORGEUX